

LISTE DES MOTIFS D'EXONERATION ET PJ A FOURNIR

	Motif Exonération de droit	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	Boursier sur critères sociaux (BCS), bénéficiaire Aide spécifique annuelle (ASA)		CE, Article R719-49	Notification d'attribution définitive de bourse (BCS ou ASA) (2 volets) du CROUS
<input type="checkbox"/>	Boursier du gouvernement français (BGF)			Notification d'attribution de BGF (Ministère)
<input type="checkbox"/>	Exonération Ministère des affaires étrangères		CE, Article R719-49-1	Notification d'exonération du Ministère des affaires étrangères
<input type="checkbox"/>	Pupille de la nation		CE, Article R719-49	Copie de l'attestation officielle
<input type="checkbox"/>	Etudiant en apprentissage		Code du travail, L. 6211-1	Copie contrat d'apprentissage
<input type="checkbox"/>	Etudiant en contrat de professionnalisation		Code du travail L. 6325-2-1	Copie du contrat de professionnalisation
	Motif Exonération sur critères établissement (CA)	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	Etudiants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire		Délibération n° CA-2025-040 du 08 juillet 2025	Autorisation provisoire de séjour mention « bénéficiaire de la protection temporaire »
<input type="checkbox"/>	Etudiants internationaux		Délibération CA n° CA-2023-018 du 14 mars 2023 sur les exonérations partielles des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires	

	Motif Exonération sur critères établissement (CA)	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	<p>Autres situations individuelles, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudiant réfugié politique, titulaire de la carte OFPRA ; - Etudiant en situation de handicap, titulaire de la reconnaissance RQTH ou MDPH ; - Etudiant sous main de justice ; - Etudiants internationaux, boursiers de leur gouvernement (BGE) ; - Personne en formation continue ou en VAE ; - Autres situations, etc, <p>non éligibles à une exonération de plein droit, mais rencontrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> de graves difficultés financières, et notamment : <input type="checkbox"/> et/ou de graves difficultés de santé incapacitantes et imprévues (maternité, accident, maladie grave, etc.) et nécessitant une interruption d'études. 		<p>Les critères (financiers et/ou de santé) et situations individuelles peuvent être cumulatives.</p>	<p>Décision individuelle signée du Président, après avis de la commission locale d'exonération de la composante (cf. Délibération n° CA-2025-040 du 08 juillet 2025]</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Autre situation</p> <p>Exemple : étudiants inscrits en formation paramédicale s'étant acquitté des droits de BU</p>			<p>Tout justificatif pertinent pour l'examen de la situation</p>